

## **ARRÊTÉ N° 25-159 PORTANT ORGANISATION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DE CY TECH**

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,*
- Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement,*
- Vu l'élection de Monsieur Laurent GATINEAU en tant que président de CY Cergy Paris Université en date du 11 avril 2025,*
- Vu l'avis n° 2023/01 de la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) rendu le 14 février 2023,*
- Vu l'avis du Comité Social d'Administration (CSA) rendu le 16 mai 2025,*

*Considérant que le président de l'établissement exerce, au nom de l'établissement, les compétences de gestion et d'administration,*

*Considérant que, dans ce cadre, il est nécessaire de revoir l'organisation administrative et techniques l'école magistrale et doctorale de site CY TECH, qui porte l'école d'ingénieurs,*

*Considérant que, pour la bonne marche du service, il est opportun pour le président, d'arrêter à l'organisation des services administratifs et techniques de CY TECH,*

### **LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ**

#### **ARRÊTE**

##### **Article 1 : Périmètre**

Les services administratifs et techniques de CY TECH sont dirigés par un directeur administratif, placé sous l'autorité hiérarchique du directeur général des services et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de CY TECH.

Il coordonne pour l'école magistrale et doctorale et pour l'école d'ingénieurs l'action des responsables administratifs de l'institut des sciences et techniques et de l'institut d'économie et de gestion.

Il est assisté par un directeur adjoint, chargé des services administratifs et techniques du site de Pau, ainsi que du service formation et vie de campus.

L'organisation se structure autour des directions et services suivants :

- Direction des ressources :

En lien et avec l'appui des services centraux compétents, la direction des ressources est chargée notamment de la préparation et du suivi de l'exécution du budget, en dépenses et en recettes, en investissement et en fonctionnement, du contrôle de gestion, de la gestion des ressources humaines, du parc immobilier, de la logistique et de l'appui à la recherche.

- Direction des relations avec les entreprises :

En conformité avec la stratégie de l'université, la direction des relations avec les entreprises est chargée de déployer la stratégie croisée de l'école d'ingénieurs pour accompagner la professionnalisation des élèves-ingénieurs dans le cadre de leur cursus via la mise en place des stages et de l'alternance (contrats de professionnalisation et d'apprentissage) et développer le réseau d'*alumni*. En relation avec le service de la formation et de la vie universitaire (formation continue) et les services centraux (orientation et *career center*, direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage), elle prospecte, développe et entretient les partenariats entre CY TECH et son environnement socio-économique (offre partenariale, chaires et solde de la taxe d'apprentissage).

- Direction des relations internationales :

Dans le cadre de la stratégie de partenariats de l'université et pilotée par le directoire international, la direction des relations internationales instaure, développe et assure le suivi des collaborations avec ses universités partenaires, dans le but d'accroître les mobilités entrantes et sortantes, de stages en laboratoire de recherche, de doubles diplômes.

- Direction de la communication et de la prospection :

En lien avec la direction de la communication de l'université, la direction de la communication et de la prospection de CY TECH est chargée de l'organisation des événements institutionnels de l'école, de la communication interne, de la communication externe, digitale et graphique, afin de continuer à développer l'attractivité de l'école d'ingénieur pour les campus de Cergy et Pau et accroître l'attractivité des instituts. Elle est également chargée du recrutement des élèves, par le biais d'actions de prospection, de transformation puis d'accompagnement des candidats jusqu'à leur phase d'inscription.

- Direction de la formation et de la vie de campus :

La direction de la formation et de la vie de campus est chargée du pilotage de l'offre de formation, de la gestion pédagogique, de la formation continue et de l'animation des deux campus de Cergy-Pontoise et Pau.

- Service d'amélioration continue :

Le service de l'amélioration continue propose et met en œuvre le système global et les processus de qualité.

Le site de Pau réunit des équipes administratives et techniques chargées du suivi et de l'exécution du budget, de la gestion du bâtiment, du numérique, des relations aux entreprises, des relations internationales, de la gestion pédagogique, de la vie de campus, et en lien avec la direction de la communication et de la prospection de CY TECH, de la communication et du recrutement des élèves.

L'école d'ingénieurs dispose, pour la réalisation de ses objectifs, des prestations de l'école magistrale et doctorale de site CY TECH et des services centraux de CY Cergy Paris Université.

## **Article 2 : Durée**

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de publication.

## **Article 3 : Publicité**

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'université, après transmission au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités.

## **Article 4 : Exécution**

Le directeur général des services de CY Cergy Paris Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cergy, le 03 juin 2025

Le président de CY Cergy Paris Université

Laurent GATINEAU



Transmis au rectorat le : 06 juin 2025

Publié le : 06 juin 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.